



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 10 JUILLET 2018

Présents : Mmes BOURDELLÈS, MILLAN - MM LAIGNEL, BÉNARD, DUCLOS, LE GRAND, LANDREIN, POINTE

Pouvoirs : M BRIBET donne pouvoir à M BÉNARD
Mme DUREUIL-BOULLIER donne pouvoir à M LE GRAND
Mme VALLÉRIE donne pouvoir à M POINTE
Mme LOPEZ donne pouvoir à Mme MILLAN
M GUIVARC'H donne pouvoir à M LAIGNEL

Absent excusé : M LE TIRANT, M DELAFOSSE

Secrétaire de séance : M Philippe LANDREIN

La séance s'ouvre à 18h15

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du mardi 12 juin 2018 à l'unanimité.

Suite à l'omission dans le PV du conseil municipal du 12/06/2018, de modifier l'ordre du jour en ajoutant 1 délibération non prévue à l'ordre du jour adoptée à l'unanimité : délibération pour le recrutement d'un salarié pour remplacer un agent indisponible, M le Maire propose de régulariser en rajoutant sur le PV de juin.

DELIBERATIONS

1. Choix de l'entreprise pour les travaux de rénovation du terrain de tennis

M BENARD, maire-adjoint, informe que la commune a reçu 3 devis pour la rénovation :

- L'entreprise SOLSTECH : 23.132,88 € TTC, option grillage à 7.440 € TTC soit 30.572,88 € TTC
- L'entreprise SOLOMAT : 26.688,48 € TTC, option grillage à 8.329,90 € TTC soit 35.046,24 € TTC
- L'entreprise BTPI : 31.677,60 € TTC, grillage compris

Les devis reçus sont supérieurs aux seuils autorisés par l'ordonnance pour la passation de commande sans l'établissement d'appel d'offre.

En conséquence le vote sur le choix des candidats est annulé. M BENARD propose au Conseil Municipal de se prononcer pour permettre de lancer une procédure d'appel d'offre pour la rénovation du terrain de tennis.

Vote : unanimité des présents

2. Choix de l'entreprise pour l'installation d'un chauffage gaz à l'école

M BENARD, maire-adjoint, informe que la commune a reçu 3 devis :

- L'entreprise LEBRETON : 19.261,75 € TTC, option pour double comptage pour 747,00 € TTC
- L'entreprise HOUEL : 19.068,84 € TTC
- L'entreprise ASD : 18.343,34 € TTC

Les devis indiquent que la tranchée s'étend jusqu'à la limite de propriété. La commission Bâtiment propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise ASD : 18.343,34 € TTC

Vote : unanimité des présents

Arrivée de Mmes LOPEZ et DUREUIL-BOULLIER à 18h30

3. Tarifs location de la salle polyvalente pendant les travaux

M le Maire explique qu'au vu de la modification de la méthodologie de réalisation des travaux de la salle polyvalente par la création d'une cloison séparative positionnée à l'intérieur de la salle, une dépréciation du coût de location est certaine.

M le Maire propose donc un prix de location revu de 30 % pour tenir compte des nuisances et de la diminution des mètres carrés loués de septembre 2018 à la fin des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents, pour le montant de 30% de réduction par rapport au prix initial à l'exception de Mme Lopez qui indique ne pas souhaiter participer au vote.

4. Décision de contracter un emprunt pour le financement des travaux d'agrandissement et de rénovation de la salle polyvalente

Mmes Lopez et Millan présentent les différentes offres d'emprunt :

Banques	Taux en %	Frais de dossier en €	Echéance trimestrielle	Coût de l'emprunt en €
La Banque Postale	1.21 Taux fixe	300	5.316,15	12.807,33
Crédit Agricole	1.04 Echéances constantes	400	5.271,00	10.839,89
Crédit Agricole	1.04 Amortissement capital constant	400	5.000,00 + intérêts	10.660,00
Caisse d'Epargne	1.20 Taux fixe	200	5.313,49	12.539,60
Caisse d'Epargne	1.20 Taux fixe avec amortissement du capital constant	200	5.600,00	12.300,00

La Commission finance propose au Conseil Municipal la proposition du Crédit Agricole sur 10 ans avec un taux de 1.04 % avec amortissement du capital constant et un versement trimestriel.

M le Maire est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède au vote :

Vote : unanimité des présents

5. Modification du temps de travail des agents de l'école

M Pointe, Maire-adjoint, explique que la Commission scolaire a établi des nouveaux temps de travail pour tenir compte de la suppression des TAP (Temps d'Activité Périscolaires) et du passage à la semaine en 4 jours.

A compter du 1^{er} septembre 2018

Agent	Durée Hebdomadaire actuelle	A partir du 1 ^{er} septembre 2018
Agent technique	29.08/35ème	28.17/35ème
Agent technique	28.47/35ème	28.15/35ème
ATSEM	29.29/35ème	28.00/35ème

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification du temps de travail des 3 agents et procède au vote.

Vote : 3 abstentions, 10 pour

6. Rétrocession à la commune du lotissement des Fresnes par Edifides

M le Maire informe que le lotissement est en phase de rétrocession pour rentrer dans le domaine communal. M LANDREIN précise qu'il est important d'avoir l'ensemble des documents techniques concernant les réseaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité pour la rétrocession du lotissement des Fresnes à la commune.

Informations

Réseaux gaz : Grdf a indiqué que les travaux d'extension vers l'église seraient bientôt réalisés.

Routes barrées : M BENARD signale que la RD sera barrée pour la réalisation de réfection durant l'été.

Réunion d'architecte : M LAIGNEL indique qu'une réunion avec l'architecte de la salle polyvalente aura lieu pour déterminer les choix des couleurs de la peinture.

Séance levée à 20h23

Le prochain conseil aura lieu le 11 septembre 2018

La secrétaire de séance

Philippe LANDREIN



Le Maire

Georges LAIGNEL

